Image not found or type unknown

Odeur de fuel : réduction de préavis?

Par **Marie6274**, le **31/01/2019** à **18:07**

Bonjour,
Début janvier, j'ai signé un bail pour un appartement. Lors de la visite, les fenêtres étaient ouvertes et le propriétaire explique que "ca sent le renfermé" car le logement n'a pas été loué depuis plusieurs mois. Nous signons le bail et commençons le déménagement. Le souci est que rapidement, nous nous rendons compte qu'il y a une odeur très importante dans tout l'appartement, qui revient malgré l'aération quotidienne, l'utilisation de désodorisant ... Ca sent le fuel, dans tout l'appartement et encore plus dans la pièce qui est censée être notre chambre. Le peu de temps où nous restons là bas, j'ai mal à la tête.
J'en informe alors le propriétaire : il dit qu'il va venir pour essayer de résoudre le problème, il vient mais ne fait rien du tout et l'odeur est toujours présente.
Je lui notifie donc par email, sms et recommandé avec AR mon souhait de résilier le bail et de réduire le préavis pour cause d'odeur de fuel dont nous n'avions pas connaissance à la visite des lieux.
Il récupère le préavis, je lui envois alors des sms pour connaître sa réponse : il répond mais reste vague flou. Puis plus de réponse depuis une semaine environ. En sachant que nous avons complètement vidé l'appartement et que nous lui avons laissé une clef.
Le propriétaire ne vit pas dans la région.
Demain je vais chez le médecin pour réaliser un certificat médical.
Comment gérer cette situation? Je ne souhaite pas payer de loyer pendant trois mois (car location non meublée) en sachant que cette odeur est invivable et que je n'avais pas connaissance de cet élément, il est clair que si j'avais eu connaissance de cet élément, je n'aurais pas signé le bail ...
Merci d'avance pour votre attention.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés